



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 031/2026

Séance du 19 Mai 2026

Nomenclature « actes » :
5.3 Désignation de
représentants

L'an 2026 le 19 Mai à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier CORBEAUX, Maire.

Date de convocation :

07/05/2026

Date d'affichage :

07/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	21
Pouvoirs :	2
Votants :	Sans

Présents :

MM. : CORBEAUX Didier, NARDUCCI Laura, ROUSIES Jérémy, LA GUERCHE Chrystel, LAURENT Jean-Christian, ABARO Nadège, MARIE Stéphane, WILMOTTE Christine, GREVREND Stéphane, HERBECQ Emmanuel, HASSAINI Lila, CROIX Jean-Marc, GHAFLA Nordine, PAUMAT AJAX Aude, GUEGANT Kathleen, OLIVIER Emmanuel, BROSGOL Laetitia, ELIE Inès, CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

M. GREVREND Stéphane à M. GHAFLA Nordine, Mme PAUMAT AJAX Aude à Mme LA GUERCHE Chrystel

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Secrétaire de séance :

Mme LA GUERCHE Chrystel

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Vu le code électoral et notamment les articles L19 et R7 ;

Considérant qu'il convient de mettre en place la composition de la commission de contrôle des listes électorales ;

Et sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Informe :

Que conformément à l'article L. 19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales (CCLE), chargée du contrôle de la régularité des listes électorales, est instaurée au sein de chaque commune.

Qu'en application de l'article R. 7 du code électoral, les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la mise en place de la composition de la commission de contrôle des listes électorales ;

Précise :

Que le maire, les adjoints au maire et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas être membres de la commission.

Que pour faciliter le fonctionnement de la commission, des membres suppléants peuvent être désignés.

Que la commission est composée de 5 membres titulaires :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ;
- Deux autres conseillers municipaux.

Demande :

Au conseil Municipal :

- De bien vouloir procéder à la composition de la CCLE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

- **Désigne** en qualité de membres titulaires de la CCLE :
 - Pour la liste majoritaire :
 - Madame LA GUERCHE Chrystel,
 - Monsieur LAURENT Jean-Christian,
 - Monsieur HERBECQ Emmanuel.
 - Pour la liste n'appartenant pas à la majorité municipale :
 - Madame CROIX Evelyne,
 - Monsieur GERARDIN Frédéric.
- **Désigne** en qualité de membres suppléants de la CCLE :
 - Pour la liste majoritaire :
 - Monsieur ROUSIES Jérémie,
 - Madame ABARO Nadège,
 - Madame GHAFILA Nordine.
 - Pour la liste n'appartenant pas à la majorité municipale :
 - Madame OURRAD Séverine.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à monsieur le président du département du NORD après le contrôle du service de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Chrystel LA GUERCHE

Le Maire,



Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL00372026
Objet :	DEL 037/2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215901042-20260519-DEL00372026-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260519-DEL00372026-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU_21590104200014_2025_D_VDEF_scelle.xml Nom métier : 99_BU-059-215901042-20260519-DEL00372026-BF-1-1_1.xml	text/xml	1.9 Mo
Annexe (Délibération) Nom original : del0372026.pdf Nom métier : 70_DE-059-215901042-20260519-DEL00372026-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	551.4 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : del0372026a.pdf Nom métier : 99_BU-059-215901042-20260519-DEL00372026-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	3.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	29 mai 2026 à 09h11min20s	Dépôt dans un état d'attente

Posté 29 mai 2026 à 09h11min33s

La transaction a été postée par
l'agent télétransmetteur BRUNO
SPILMONT

En attente de transmission 29 mai 2026 à 09h11min35s

Accepté par le TdT : validation OK

Transmis 29 mai 2026 à 09h11min37s

Transmis au MI

Acquittement reçu 29 mai 2026 à 09h12min26s

Reçu par le MI le 2026-05-29